



Le réseau
de transport
d'électricité

Création du poste de FOULVENTOUR
Dossier de DUP code de l'expropriation

1.5 - Appréciation sommaire des dépenses

Cette appréciation doit permettre de s'assurer que les travaux, compte tenu de leur coût total, présente un caractère d'utilité publique. Une sous-estimation manifeste du coût peut ainsi entraîner l'irrégularité de la procédure.

L'appréciation sommaire des dépenses doit être opérée en distinguant :

- **Le montant des acquisitions foncières** (qui doit être réalisée sur la base de l'estimation effectuée par les services de la Direction de l'Immobilier de l'État ex-France Domaine – Articles L. 1311-9 et suivants du CGCT et article 23-II-3° de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001) ;
- **Le montant des travaux à réaliser** (qui doit également comprendre le coût des mesures compensatoires telles que préservation du sol, protection acoustique, signalisation, éclairage, sécurité, ...) en indiquant les principaux postes de dépenses.
- **Le coût total**, soit le coût des acquisitions foncières plus le coût des travaux à réaliser.

Par ailleurs, en cas de réalisation fractionnée, le montant à retenir est celui du programme général des travaux.

1. Le montant des acquisitions foncières

La construction du poste électrique de FOULVENTOUR nécessite l'achat de plusieurs parcelles.

S'agissant de terrains à vocation initiale agricole, une estimation sur la valeur des terrains a été demandée à la SAFER Nouvelle-Aquitaine.

Compte tenu des caractéristiques des biens, de la réglementation d'urbanisme applicable, du marché immobilier local, la dépense globale pour l'acquisition des emprises foncières de l'opération peut être fixée comme suit au stade présent de la procédure.

Désignation des parcelles cadastrées	Commune	Valeur fixée (€/m ²)	Montant total (€)
ZX69	Saint-Hilaire la Treille	0,49	66 800
ZX70		1	
ZX71		0,49	
ZX73		0,49	
ZX95		0,49	
ZX97		0,49	

2. Le montant des indemnités d'éviction

Le montant des indemnités d'éviction a été fixé selon le barème de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne.

Désignation des parcelles cadastrées	Commune	Valeur fixée (€/m ²)	Montant total (€)
ZX69	Saint-Hilaire la Treille	0,34	76 200
ZX70		Sans objet	
ZX71		0,79	
ZX73			
ZX95			
ZX97			

3. Evaluation du coût des études

Le coût des études nécessaires à la construction du poste électrique de FOULVENTOUR s'élève à environ **1 057 000 euros**.

4. Evaluation du coût des travaux

Le coût des travaux nécessaires à la construction du poste électrique de FOULVENTOUR s'élève à environ **43,85 millions d'euros**.

5. Le coût total du projet

Le montant global du projet de création du poste électrique de FOULVENTOUR s'élève à environ **45 millions d'euros**. Il se décompose comme suit :

Coût total de l'opération	
<i>Objet de la dépense</i>	<i>Montant HT</i>
Acquisitions foncières	66 800 euros
Indemnités d'éviction	76 200 euros
Evaluation du coût des études	1 057 000 euros
Evaluation du coût des travaux	43 850 000 euros
TOTAL	45 000 000 euros